



NOTE DE TRAVAIL

COMITÉ JURIDIQUE — 36^e SESSION

(Montréal, 30 novembre – 3 décembre 2015)

Point 6 : Élection des vice-présidents du Comité

NOTE SUR L'ÉLECTION

(Note présentée par le Secrétariat)

1. La dernière élection du président et des vice-présidents du Comité a eu lieu à la fin de la 35^e session, en mai 2013. Les membres élus du bureau étaient les suivants :

Président

M. T. Olson
(France)

Vice-Présidents

M^{me} S.H. Tan (Singapour), première Vice-Présidente
M. A. Piera (Émirats arabes unis), deuxième Vice-Président
M. N. Luongo (Argentine), troisième Vice-Président
M^{me} H. Hitula (Namibie), quatrième Vice-Présidente

2. Selon la règle 6 du *Règlement intérieur du Comité juridique* (Doc 7669-LC/139/5), les membres du bureau dont les noms figurent ci-dessus devraient rester en fonction jusqu'à la fin de la 37^e session. Toutefois, les postes de deuxième et quatrième vice-présidents sont actuellement vacants.

3. La Section 2 et le paragraphe 4.1, alinéa 2), de la note LC/36-WP/5-1, invitaient le Comité à envisager d'amender la Règle 6 de son Règlement intérieur de manière que, lorsque le poste de président ou un poste de vice-président devient vacant en cours de mandat, les vice-présidents avancent d'un cran dans la hiérarchie pour le reste du mandat. De plus, quand un poste de vice-président devenu vacant en cours de mandat ne peut être pourvu de cette manière, le Comité élirait alors un vice-président au poste vacant pour le reste du mandat.

4. Si le Comité décidait d'amender la Règle 6 comme l'indiquent le paragraphe 3 ci-dessus et la note LC/36-WP/5-1, le troisième vice-président passerait au rang de deuxième vice-président pour le reste du mandat. Il serait alors nécessaire d'élire le troisième et le quatrième vice-présidents à la fin de la session. Ils resteraient en poste pour le reste du mandat, soit jusqu'à la fin de la 37^e session.

— FIN —